



Préfecture
Direction de la Citoyenneté
Bureau des Procédures Environnementales

**ARRÊTE PRESCRIVANT UNE ENQUÊTE PUBLIQUE
AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES**

sur la demande d'autorisation environnementale concernant la modification de l'autorisation
d'exploiter une installation existante de traitement de déchets dangereux
contenant des métaux précieux non ferreux,
sise Parc d'entreprises « La Radio » Route de Paris sur la commune de DREUX
par la Société CHIMIE CIRCUIT

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L181-9 à L182-11, L.512-1 à L.512-6-1, L.512-14 à L.512-21, les articles R181-36 à R181-44-1 - Chapitre III du Titre II du Livre I (parties législative et réglementaire) et le Chapitre II du Titre Ier du Livre V (partie réglementaire) ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement ;

Vu le dossier de demande d'autorisation environnementale concernant la modification de l'autorisation d'exploiter une installation existante de traitement de déchets dangereux contenant des métaux précieux non ferreux par la **Société CHIMIE CIRCUIT** sur le territoire de la commune de DREUX ;

Vu l'ensemble des pièces, plans et études réglementaires (notamment l'étude de dangers et son résumé non technique) produits à l'appui de la demande formulée par la société CHIMIE CIRCUIT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2017 portant décision, après examen au cas par cas de la demande déposée par la Société CHIMIE CIRCUIT, de ne pas soumettre ce projet à évaluation environnementale ;

Vu la décision N°E18000183/45 en date du 27 novembre 2018 du Tribunal Administratif d'Orléans désignant Monsieur Michel BACCARD (Ingénieur EDF/GDF retraité), en qualité de Commissaire Enquêteur ;

Considérant que l'activité concernée par l'enquête publique est soumise à autorisation sous la rubrique 2790 ;

Considérant qu'il y a lieu de soumettre la demande émise par la Société CHIMIE CIRCUIT, dont le siège social est situé Parc d'entreprises « La Radio » Route de Paris - 28100 DREUX, à enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général ;

ARRÊTE

Article 1er : Il sera procédé à une enquête publique dans les formes prescrites aux articles R. 123-3 à R. 123-27 et R.181-36 à R.181-38 du Code de l'Environnement, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société CHIMIE CIRCUIT concernant la modification de l'autorisation d'exploiter une installation existante de traitement de déchets dangereux contenant des métaux précieux non ferreux, sise Parc d'entreprises « La Radio » Route de Paris sur la commune de DREUX ;

La rubrique concernant l'activité soumise à autorisation est détaillée ci-dessous :

2790	A	Installation de traitement de déchets dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2711, 2720, 2760, 2770, 2792, 2793 et 2795.	Quantité maximale de déchets dangereux traités par les deux chaînes de démetalisation de 6 t/j	Traitement de déchets dangereux	-	-
------	---	--	--	---------------------------------	---	---

Article 2 : L'enquête publique sera ouverte pour une durée de 15 jours du mercredi 13 février 2019 à 15 heures 30 au mercredi 27 février 2019 inclus à 17 heures 30 ;

Article 3 : La commune de DREUX, lieu d'implantation de l'installation, sera le siège de l'enquête. Les communes de SAINTE-GEMME-MORONVAL, CHERISY, ABONDANT et MONTREUIL sont situées dans le périmètre d'affichage (2 kilomètres) de l'avis au public prévu à l'article R.181-36 du code de l'environnement ;

Article 4 : Le dossier constitué par le demandeur, comprenant notamment une étude de dangers et une étude d'incidence et leur résumé non technique, ainsi que les pièces de procédures relatives à cette enquête publique, sera déposé en mairie de DREUX au guichet unique situé 18 rue des Gaults où le public pourra, pendant cette période, en prendre connaissance aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie, soit du lundi au mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ; jeudi de 13h30 à 19h00, vendredi de 9h00 à 17h00 et chaque quatrième samedi du mois de 9h00 à 12h00 ainsi qu'à la salle Lamolla sise 10 rue Loiseleur Deslongchamps, ouverte uniquement aux heures des permanences du commissaire-enquêteur de 15h30 à 17h30 les mercredi 13 février et 27 février 2019 ;

Ce dossier sera également consultable par voie dématérialisée sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir à l'adresse suivante : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours> ;

ainsi que sur le site internet de la mairie de Dreux à l'adresse suivante : www.dreux.com

Le public pourra formuler ses observations sur un registre coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, ouvert à cet effet en mairie de DREUX au guichet unique situé 18 rue des Gaults, ainsi qu'à la salle Lamolla sise 10 rue Loiseleur Deslongchamps à DREUX, ou déposer ses observations à l'adresse électronique suivante : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr

Les observations transmises par voies électroniques seront publiées sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir à l'adresse susvisée.

Le public pourra également adresser des observations par voie postale en mairie de DREUX – 2 rue de Châteaudun – 28100 DREUX - à l'attention du commissaire enquêteur.

Elles seront annexées au registre d'enquête.

Article 5 : Monsieur Michel BACCARD, désigné Commissaire-Enquêteur, siégera aux jours et heures suivants :

LIEU	DATES	HORAIRES
Mairie de DREUX	mercredi 13 février 2019	15h30 à 17h30
	mercredi 27 février 2019	15h30 à 17h30

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairies de DREUX, SAINTE-GEMME-MORONVAL, CHERISY, ABONDANT et MONTREUIL et à la Préfecture d'Eure-et-Loir – Direction de la Citoyenneté – Bureau des Procédures Environnementales, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Ils seront également consultables pendant cette période sur le site Internet de

la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees>

Article 6 : Un avis portant à la connaissance du public l'ouverture de l'enquête sera publié, par les services de Madame la Préfète aux frais du demandeur, au moins 15 jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux ;

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée, l'avis d'enquête sera affiché à en mairies de DREUX, SAINTE GEMME-MORONVAL, CHERISY, ABONDANT et MONTREUIL et sur tout lieu visible et lisible des voies publiques de l'ensemble de ces communes pour une bonne information du public. Cet avis est également publié sur le site internet de la préfecture. Cet avis devra également être affiché par le pétitionnaire sur le site et à ses frais, dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 susvisé ;

Article 7 : A l'issue de la procédure réglementaire, la décision d'autorisation assortie de prescriptions ou de refus sera prononcée par arrêté de Madame la Préfète d'Eure-et-Loir ;

Les informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Thomas MAURELLI, gérant de la Société CHIMIE CIRCUIT - Tél : 02.37.38.30.28

Article 8 : Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Sous-Préfet de Dreux, Messieurs les Maires des communes de DREUX, SAINTE-GEMME-MORONVAL, CHERISY et MONTREUIL, Madame le Maire d'ABONDANT ainsi que Monsieur le Commissaire-Enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à Monsieur le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire.

Fait à CHARTRES, le 23 JAN. 2019

LA PRÉFÈTE,

Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général

Régis ELBEZ

